Quelques traits distinctifs de l'Islam

Par Hadrat Mirza Tahir Ahmad, quatrième Calife de la Communauté Ahmadiyya

Discours prononcé par Hadrat Mirza Tahir Ahmad, Khalifatul Masih IV (rta) à Canberra, Australie, sur certaines des particularités de l'Islam qui le distinguent des autres religions. L'auteur y révèle l'universalité et l'étendue du message de l'Islam, et présente quelques-uns de ses préceptes uniques, en suivant lesquels l'on peut parvenir à une communion vivante avec Dieu et assurer la paix entre tous les hommes.

Quelques passages du livre :

L'Islam ne détient pas le monopole de la vérité

L'Islam est la seule religion qui rejette entièrement la notion que la vérité est l'apanage d'une religion, d'une race ou d'un peuple quelconque. Il déclare que la direction divine est un don universel qui a soutenu l'humanité toute entière à travers les âges. Le Coran nous apprend qu'il n'y a pas eu de race ou de peuple qui n'ait été béni par cette direction, et qu'il n'y a pas un seul endroit de la terre, un seul peuple qui n'ait reçu la visite de Prophètes ou de Messagers de Dieu.

Par exemple, si nous nous limitons la comparaison entre l'Islam et le Christianisme à une étude de la vie de Jésusas et aux quatre évangiles de la Bible, nous constaterons que les différences sont mineures entre les enseignements fondamentaux de la Bible et du Coran. Mais à mesure que nous avançons dans les méandres du temps le fossé s'élargit au point de devenir infranchissable...

Une religion universelle

Les premières paroles du Saint Coran louent le Pourvoyeur de tous les mondes et ses tout derniers passages nous recommandent d'implorer la protection du Seigneur de l'humanité. Ainsi, les premiers comme les derniers mots du Saint Coran nous présentent un concept universel et non pas le Dieu des Arabes ou des musulmans. En vérité, personne avant le Saint Prophètesaw n'avait fait signe à l'humanité toute entière et aucun livre avant le Saint Coran ne s'était adressé au monde entier.

Une religion éternelle

Un autre trait caractéristique de l'Islam est qu'il proclame non seulement son caractère universel mais déclare aussi qu'il est éternel et ensuite qu'il remplit les conditions nécessaires à une telle déclaration. Par exemple, un message ne peut être éternel que s'il est complet et parfait sous tous rapports et garantit la vérité de son contenu. En d'autres termes, ses livres révélés doivent porter le cachet de garantie contre toute intrusion et interpolation par les hommes.

La protection du Coran

Comme je l'ai déjà dit, pour qu'un enseignement puisse être éternel il ne suffit pas qu'il soit complet et parfait, il lui faut aussi la garantie qu'il sera protégé à tout jamais dans sa forme originelle. Le Coran remplit amplement cette condition fondamentale et Celui Qui l'envoya a déclaré dans un langage on ne peut plus net: *"Nous avons envoyé ce livre et Nous le protègerons."*

En d'autres termes, Dieu Lui-même le protègera et ne permettra jamais qu'on touche à son texte. Une des méthodes pour préserver ce texte a été que, selon la volonté de Dieu, il y a eu des centaines de milliers de personnes qui ont, à travers les siècles, appris le Coran par coeur et cette pratique continue jusqu'aujourd'hui. Et le moyen principal pour protéger l'essence et la signification de son message a été la pratique divine d'envoyer des guides et des réformateurs au cours de chaque siècle. Ce sont des chefs spirituels commissionnés par le Dieu Tout-puissant Lui-même ; et ils devaient, sous direction divine, résoudre toutes les divergences et controverses qui divisaient les musulmans et, ce faisant, préserver l'esprit véritable du Saint

Coran.

Une religion complète

La déclaration remarquable de l'Islam que les enseignements coraniques sont complets, parfaits et aptes à guider les hommes à toutes époques est appuyée, elle aussi, par la raison. Il est impossible de couvrir ce sujet dans un court laps de temps ; aussi dois-je me limiter à une brève référence à quelques principes directeurs et à quelques illustrations. Voyons d'abord comment l'Islam a réussi à satisfaire les exigences d'une société en mutation sans avoir à modifier ses enseignements. Le pragmatisme de l'Islam à ce sujet est fascinant [...]

Zakat contre intérêt

L'Islam condamne l'intérêt sous toutes ses formes et recommande fortement qu'il soit aboli. Pour le remplacer et faire marcher l'économie il suggère la Zakāt. Évidemment, je ne pourrai pas élaborer sur ce sujet en raison du peu de temps que j'ai à ma disposition ; aussi vais-je vous parler de la méthode adoptée par le Coran pour présenter l'essence de ses enseignements dans ce domaine important. La Zakāt est un système de taxation du capital appliqué sur les riches. Les exigences de l'État mises à part, cette taxe est désignée pour aider les pauvres. En d'autres termes, ce système satisfait non seulement les besoins de l'État, mais garantit en même temps les exigences sociales. Le principe de base a été formulé et ceux qui ont le discernement et la perspicacité nécessaires n'ont qu'à établir les détails conformément aux conditions prévalentes dans un contexte particulier à une époque donnée.

Quel système politique à adopter ?

Une autre question d'importance majeure et internationale qui nous confronte est de trouver le système de gouvernement qui convient à une région ou à un pays. Là aussi les principes directeurs de l'Islam sont si judicieux, probants et flexibles que leur justesse et leur pragmatisme sautent aux yeux. Une forme particulière de gouvernance n'est appropriée que si elle a été mise en pratique dans conditions spécifiques ; et il serait absurde de penser qu'un système politique particulier peut satisfaire aux besoins de chaque peuple à toute époque. Et c'est pour cette raison que l'Islam n'a pas spécifié une forme particulière de gouvernance. Il ne recommande ni la démocratie ni le socialisme, ni la monarchie ni la dictature. Au lieu de

s'attarder sur les types de régime à mettre en place, l'Islam énonce le principe directeur selon lequel les affaires gouvernementales ou politiques doivent être conduites. Il impose une condition : quel que soit le régime, il doit toujours remplir ses obligations avec justice, équité, sympathie et doit respecter et maintenir les droits fondamentaux de l'homme.